

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 17 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-10-181 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-10-182 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 octobre 2019.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant le point 6.3 et en ajoutant le point 6.10, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Environnement
 - 5.1 Installation fosse septique – 33, rang du Quarante – Octroi du contrat
 - 5.2 Règlement numéro 16-125-5 – Modification au règlement de zonage / Zones H-16 et H-17 – Adoption du second projet
6. Administration générale
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Confirmation des travaux
 - 6.2 Station de pompage Sainte-Marie / Installation de nouvelles pompes – Octroi du contrat
 - ~~6.3 Borne électrique – Autorisation d'achat~~
 - 6.4 Règlement d'emprunt 16-118 / Aménagement des parcs – Amendement de l'annexe B
 - 6.5 Modification de la résolution 19-06-120 (contrat lignage de rue)
 - 6.6 États comparatifs des revenus et dépenses / Dépôt
 - État comparatif 2018-2019
 - État comparatif – Budget en cours
 - 6.7 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 19-141-1 (financement fosses septiques/modification) – Dépôt
 - 6.8 Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres – Dépôt d'une demande adressée à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 – Volet 3
 - 6.9 Comptes à payer
 - 6.10 Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles – Modification**
7. Varia
8. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-10-183 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

19-10-184 IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – 33, RANG DU QUARANTE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté un règlement (18-136) décrétant la mise en place d'un Programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU que le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt (19-141), dont tous les coûts, incluant les frais de financement d'un emprunt temporaire et d'émission de l'emprunt permanent, sont à la charge exclusive des propriétaires des immeubles souhaitant bénéficier du programme;

ATTENDU que les propriétaires concernés par ce programme ont délégué à la Municipalité la gestion de l'ensemble des travaux nécessaires à la mise aux normes de leurs installations, dont la réalisation est prévue au printemps 2020;

ATTENDU l'urgence pour le propriétaire du 33, rang du Quarante de procéder immédiatement à l'implantation d'une nouvelle installation septique;

ATTENDU que six (6) entrepreneurs ont été approchés pour soumettre un prix pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur (J.M. Poirier Excavation et Mini inc.) a déposé une offre, au montant de 14 960 \$ taxes en sus, auquel montant s'ajoute des frais de localisation du puits;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser la réalisation des travaux d'implantation d'une nouvelle installation septique au 33, rang du Quarante et d'octroyer le contrat à l'entreprise JM Poirier Excavation et Mini inc., selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 19-141.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant, et en conformité avec le Programme de mise aux normes des installations septiques en vigueur.

ADOPTÉ

19-10-185 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE SUBDIVISER LA ZONE H-16 EN DEUX ZONES ET DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LES ZONES H-16 ET H-17 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité veut s'assurer que le développement dans le projet Quartier du Canal soit harmonieux et corresponde aux besoins en logement de la Municipalité;

ATTENDU que, pour s'assurer que ce développement corresponde à cette volonté, la Municipalité désire diviser la zone H-16 établie par le règlement de zonage municipal 16-125 en vigueur en deux zones, soit une réservée exclusivement aux résidences unifamiliales et une autre permettant les résidences unifamiliales et bifamiliales;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les normes d'implantation applicables aux futures résidences dans les zones H-16 et H-17 de manière à mieux répondre aux besoins en logement de la Municipalité;

ATTENDU que, pour diviser la zone H-16 et modifier les normes d'implantation tel que mentionné, la Municipalité doit modifier le règlement de zonage 16-125;

ATTENDU que ce projet de modification a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une recommandation positive;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 septembre 2019;

ATTENDU la consultation publique portant sur le règlement numéro 16-125-5 tenue le 17 octobre 2019;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le second projet de règlement numéro 16-125-5 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

19-10-186 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – CONFIRMATION DES TRAVAUX

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le Conseil municipal approuve les dépenses au montant de 371 681 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

19-10-187 STATION DE POMPAGE SAINTE-MARIE / INSTALLATION DES NOUVELLES POMPES ET D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que les travaux à effectuer à la station de pompage sont identifiés comme projet bénéficiant d'une aide financière issue de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU que pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, le projet doit être complété au plus tard en fin d'année 2019;

ATTENDU la résolution numéro 19-08-150 autorisant l'acquisition des pompes;

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont été approchés afin de déposer une offre de prix pour l'installation des pompes et d'un panneau de contrôle;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a déposé une offre, soit SEMS mécanique industrielle, avec une offre de 76 892,62 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'octroyer le contrat d'installation des nouvelles pompes à la station de pompage Sainte-Marie à l'entreprise SEMS mécanique industrielle.

Que les coûts de réalisation de ce projet soient financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que tout montant excédentaire à la subvention versée par la TECQ soit puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉ

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – AUTORISATION

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

19-10-188 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-118 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS – AMENDEMENT DE L'ANNEXE B

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 16-118 concernant l'aménagement de parcs et d'espaces verts sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1076 du *Code municipal*, le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution en autant que la modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite procéder à la modification de l'*Annexe B – Estimation détaillée des coûts* de façon à réviser la répartition des coûts, sans en augmenter ou en diminuer le coût total du projet;

ATTENDU le dépôt de l'Annexe B révisée;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'amender l'*Annexe B – Estimation détaillée des coûts* du Règlement d'emprunt numéro 16-118 concernant l'aménagement de parcs et d'espaces verts, selon l'*Annexe B révisée* déposée.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution et de l'annexe B révisée soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour information.

ADOPTÉ

19-10-189 CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-06-120 – LIGNAGE DE RUE ET DE STATIONNEMENT – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 19-06-120 octroyant un contrat à l'entreprise Scellement Flextec pour procéder aux travaux de lignage de rue et de stationnement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a eu erreur sur le nom et l'entreprise;

ATTENDU que l'entreprise Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. a procédé à la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

De modifier la résolution numéro 19-06-120 afin de remplacer le nom d'entreprise « Scellement Flextec » par « Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc. »

ADOPTÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal* les deux états comparatifs de revenus et de dépenses sont déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-141-1 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 8 octobre 2019, portant sur le règlement numéro 19-141-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement décrétant un emprunt au montant de 1 320 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques*.

19-10-190 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ADRESSÉE À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 3

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 3 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique et qu'elle souhaite améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 100 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 385 000 \$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 25 000 \$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Que la présente autorisation est conditionnelle à la participation financière des autres municipalités membres de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest.

ADOPTÉ

19-10-191 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 376 281,96 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

19-10-192 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES – MODIFICATION

ATTENDU la résolution numéro 16-12-200 adoptant une Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite procéder à une modification de ladite Politique afin d'y intégrer les activités parascolaires en tant qu'activités pouvant bénéficier d'une aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

De modifier la Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles afin de pouvoir autoriser une aide financière aux parents des enfants participant à des activités parascolaires.

Que cette modification à la Politique entre en vigueur en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-10-193 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 44.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
secrétaire-trésorière